

PROCÈS – VERBAL

La Section permanente de la Commission Académique d'Action Sociale chargée d'étudier les dossiers de secours et de prêts, s'est réunie le jeudi 11 mai 2023 au Rectorat – 20 boulevard d'Alsace Lorraine à Amiens en présentiel et par visio conférence.

Étaient présents :

Au titre de l'Administration :

- Monsieur Samuel HAYE, directeur des Ressources Humaines ;
- Madame Anny-Claude GUÉNARD, Responsable du bureau de l'Action sociale.

Au titre des représentants des personnels :

- Monsieur Willy DESTREZ, Ingénieur – Rectorat de l'académie d'Amiens (FSU) ;
- Monsieur Mohamed ROUANE, contractuel enseignant – lycée Donation Rothschild – Saint Maximin (SGEN-CFDT) ;
- Monsieur Julien VILLAIN, ARTF – lycée Gay Lussac – Chauny (UNSA Education) ;
- Monsieur Patrice LELOIR, Professeur certifié – lycée Pierre Mendès France- Péronne (SNALC) ;
- Monsieur Arnaud CHOPIN, Directeur d'école – EEPU Petit Saint Jean – Amiens (FNEC FP FO) ;

Au titre des représentants de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale :

- Madame Francine SERIER, MGEN ;
- Monsieur Philippe FORTIN, MGEN ;

Assistaient également à la séance :

- Madame Christèle DINGEON, Conseillère Technique de Monsieur le Recteur pour le Service Social ;
- Madame Barbara LURASCHI, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aisne ;
- Madame Marie Hélène POULAIN, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aisne ;
- Madame Stéphanie DISSAUX, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Oise ;
- Monsieur Xavier DURAND, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Oise ;
- Madame Elodie BLANC, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Somme ;
- Madame Catherine HAPPIETTE, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Somme ;

Excusés :

- Monsieur Guy BOUDEVILLE, Adjoint au Chef de la Division des Prestations sociales ;

- Madame Sabah ABDELLATIF, Professeur certifiée – collège A Lejeune – Amiens (FNEC FP FO) ;
- Madame Peggy FLANDRE, SAENES – Rectorat d'Amiens (SGEN-CFDT) ;
- Madame Murielle BAILLY, MGEN ;

Le Président remercie les participants de leur présence et ouvre la séance à 10h05.

En l'absence d'autres points, le Président propose de passer à l'examen des dossiers.

42 dossiers sont à examiner dont 41 relevant du BOP 214 dont 1 présenté à des fins de régularisation et 1 du BOP 139.

Après étude, il est proposé à Monsieur le Recteur de retenir les actions sociales suivantes :

➤ **Secours urgents et exceptionnels sans régie d'avances :**

- 27 bénéficiaires (annexe 1) pour l'enseignement public, dont 3 cités également à l'annexe 3, faisant l'objet d'une aide versée pour partie sous forme de virement et pour partie sous forme de prêt,
- 1 bénéficiaire (annexe 2) pour l'enseignement privé,

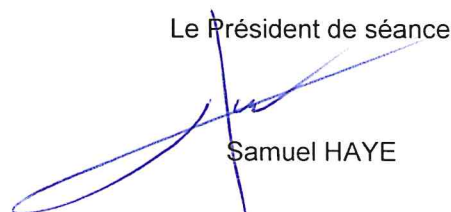
➤ **Prêts**

- 3 propositions (annexe 3) dont 3 cités également à l'annexe 1, faisant l'objet d'une aide versée pour partie sous forme de virement et pour partie sous forme de prêt,

➤ **4 dossiers rejetés ou ajournés (annexe 4).**

En l'absence d'autres points, Monsieur le Président remercie les participants et clôture la séance à 11h00.

Le Président de séance



Samuel HAYE


SECOURS URGENTS ET EXCEPTIONNELS SANS REGIE D'AVANCES – BOP ENSEIGNEMENT PUBLIC

Après examen de la Commission, il est proposé la répartition suivante en 37 dossiers de la somme de VINGT SEPT MILLE CENT CINQUANTE EUROS (27 150 euros) sur les crédits ministériels du programme 214 :

X	dossier identifié sous le n°	2	instruit par la DSDEN	80		700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	3	instruit par la DSDEN	02		600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	4	instruit par la DSDEN	60		600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	5	instruit par la DSDEN	02		300,00 €
X	dossier identifié sous le n°	6	instruit par la DSDEN	80		600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	7	instruit par la DSDEN	60		750,00 €
X	dossier identifié sous le n°	8	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	9	instruit par la DSDEN	02		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	10	instruit par la DSDEN	60		400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	11	instruit par la DSDEN	60		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	13	instruit par la DSDEN	80	régularisation secours hors commission	1 050,00 €
X	dossier identifié sous le n°	14	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	15	instruit par la DSDEN	60		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	16	instruit par la DSDEN	80		400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	17	instruit par la DSDEN	02		600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	18	instruit par la DSDEN	02		150,00 €
X	dossier identifié sous le n°	19	instruit par la DSDEN	80		700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	20	instruit par la DSDEN	02		400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	21	instruit par la DSDEN	02		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	22	instruit par la DSDEN	80		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	23	instruit par la DSDEN	80		200,00 €
X	dossier identifié sous le n°	24	instruit par la DSDEN	60		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	26	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	27	instruit par la DSDEN	80		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	28	instruit par la DSDEN	80		1 200,00 €
X	dossier identifié sous le n°	29	instruit par la DSDEN	02		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	30	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	32	instruit par la DSDEN	60		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	33	instruit par la DSDEN	02		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	34	instruit par la DSDEN	80		700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	35	instruit par la DSDEN	80		600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	36	instruit par la DSDEN	02		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	37	instruit par la DSDEN	80		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	38	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	39	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	40	instruit par la DSDEN	60		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	42	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €

37 bénéficiaires**27 150 euros**

Le Président de séance



Samuel HAYE

SECOURS URGENTS ET EXCEPTIONNELS SANS REGIE D'AVANCES – BOP ENSEIGNEMENT PRIVE

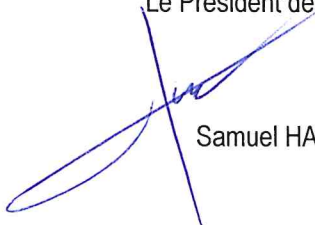
Après examen de la Commission, il est proposé la répartition suivante en 1 dossier de la somme de SEPT EUROS (700 euros) sur les crédits ministériels du programme 139 :

X dossier identifié sous le n° 25 instruit par la DSDEN 02 700,00 €

1 bénéficiaire

700 euros

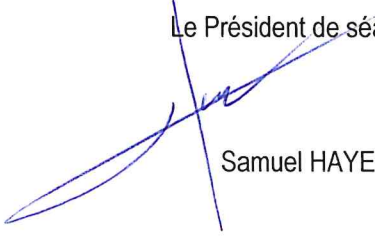
Le Président de séance


Samuel HAYE

PRETS SANS INTERETS 11/05/23

X	dossier identifié sous le n°	4	instruit par la DSDEN	60	3 000 € sur 24 mois franchise 3 mois
X	dossier identifié sous le n°	7	instruit par la DSDEN	60	750 € sur 12 mois franchise 3 mois
X	dossier identifié sous le n°	8	instruit par la DSDEN	80	3 000 € sur 24 mois franchise 6 mois

Le Président de séance



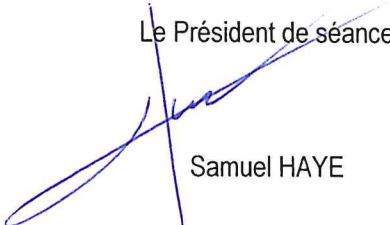
Samuel HAYE

DOSSIERS REJETES et AJOURNES – CAAS DU 11/05/2023

Ces demandes sont soit non éligibles, soit considérées comme non prioritaires ou ne relevant pas de l'action sociale au regard des dispositions de la circulaire ministérielle n° 2007-121 du 23 juillet 2007 :

X	dossier identifié sous le n°	1	instruit par la DSDEN	60	complément d'information
X	dossier identifié sous le n°	12	instruit par la DSDEN	60	complément d'information
X	dossier identifié sous le n°	31	instruit par la DSDEN	80	ne relève pas
X	dossier identifié sous le n°	41	instruit par la DSDEN	60	complément d'information

Le Président de séance



Samuel HAYE